

Comité des études
Séance du 6 janvier 2026

Compte-rendu n°5

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Collège A :

M. Thémistoklis APOSTOLIDIS, Mme Anne BALANSARD, Mme Núria GALA, Mme Sara GREAVES, Mme Olga LIZZINI

Collège B :

M. Christian BONNET, M. Vincent LAPERRIÈRE, Mme Gwendoline PROMSOPHA, Mme Odile THUILIER.

Collège IATSS :

M. GASTIGAR Arnaud, M. Rémy GRANGE

Collège Usagers :

Aucun représentant

Excusés et Excusés représentés par procuration :

Mme Sabine LUCIANI (procuration à Mme Anne BALANSARD), M. Sébastien GADAL (procuration à M. Vincent LAPERRIÈRE), M. Philippe VITALE, Mme Carine FERRADOU (procuration à Mme Odile THUILIER), M. Antoine GRANDCLEMENT (procuration à M. Vincent LAPERRIÈRE), Mme Nadia MESLI (procuration à Mme Núria GALA)

Total membres élus présents ou représentés : 16

Étaient présents - Invités permanents : Mme Isabelle BAUMANN, Mme Laurène CICCOLINI, Mme Catherine DAVID, Mme DINTRICH Marine

Étaient présents - Directeurs et représentants de départements : Mme Christelle COMBE, Mme Christine GRAZIANI, M. Raphaël ORGEOLET, Mme Gaele VIARD, Mme Delphine PEIRETTI – COURTIS (représentant Mme Céline REGNARD).

Ordre du jour

1. Informations

- Parcoursup, capacités validées rectorat et CFVU de décembre
- Campus en fête - Deuxième édition
- DE – Etat du suivi
- DU Passerelle du SUL
- GT concours
- Campagne MOF
- Rythmes soutien – Tutorat

2. Validation du compte rendu précédent (CE du 1/12/25). Délibération.

3. CAMPAGNE - Projets FIP. Expertise. Délibération.

Ouverture de la séance à 10h.

1. Informations

Parcoursup, capacités validées rectorat et CFVU de décembre

Núria Gala informe que les capacités d'accueil sur Parcoursup ont été soumises au vote à la CFVU du 15 décembre. Toutes les demandes de hausse des capacités ont été acceptées. En revanche, les représentants étudiants ont exprimé des réserves concernant la **baisse des capacités d'accueil**, notamment en psychologie. Le vote s'est donc prononcé contre ces diminutions (majorité, à une seule voix de différence).

Le Conseil d'Administration d'amU réunion en décembre a proposé de faire voter de nouveau de point, la question de la baisse des effectifs sera de nouveau examinée et soumise au vote lors de la CFVU prévue le 15 janvier.

Campus en fête - Deuxième édition

Odile Thuilier rappelle que la deuxième édition de Campus en fête se tiendra **le jeudi 19 mars**, avec différents stands et animations sur le campus. Cette année, la Faculté de droit et ALLSH sont retenues comme sites expérimentaux.

Il est proposé de banaliser les cours entre 11h et 15h, afin de permettre la participation des étudiants. Cette banalisation n'a pas de caractère obligatoire. Odile Thuilier suggère que les enseignants qui le souhaitent signalent la banalisation de leur cours afin de libérer les amphithéâtres ou salles. Cette initiative s'inscrit pleinement dans la vie citoyenne à l'université et constitue, en particulier pour les étudiants de L1, un levier important d'intégration et d'insertion dans la vie universitaire.

Diplômes d'établissement (DE) - État du suivi

Une réunion a été organisée le 16 décembre par Marion Vieu, chargée de mission, avec les porteurs de DE existants ainsi qu'avec les personnes envisageant la création ou la modification d'un Diplôme d'établissement. Les échanges ont porté notamment sur :

- les modalités de création d'un Diplôme d'établissement ;
- les retours suite à la réunion avec la *Direction du pilotage et du contrôle de gestion* - DPCG (Mme Pellestor) afin d'obtenir des précisions sur les modalités de calcul impactant les tarifs des DE ;
- la question du calendrier, avec la nécessité d'élaborer un rétroplanning clair.

Il a été acté la mise en place de webinaires d'information afin de mieux diffuser les informations relatives aux DE et d'accueillir un public plus large (au printemps).

DU Passerelle du SUL

Catherine David, Directrice du SUL, présente le **service universitaire des langues d'amU** (issu de la fusion du SUFLE et du CARLAM en 2022). Elle présente également le DU Passerelle, qui s'inscrit dans la politique d'AMU « socialement engagée », dédié à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants en situation d'exil et réfugiés.

Le **DU Passerelle** constitue une déclinaison spécifique du **Diplôme universitaire de langue et culture française (DU LCF)**, créé en septembre 2024. Il vise à accompagner ces étudiants dans leur intégration

universitaire, au sein de parcours disciplinaires variés. Le dispositif accueille environ vingt étudiants par an, issus de pays tels que l'Afghanistan, la Syrie, la Turquie, la Birmanie, le Venezuela, le Soudan, la Russie ou encore le Ghana.

Le dispositif pédagogique repose sur plusieurs axes complémentaires. Il comprend 234 heures de formation par semestre, incluant des cours de langue, des ateliers thématiques ainsi que des enseignements obligatoires de français sur objectif universitaire. À cela s'ajoutent 32 heures par semestre d'accompagnement renforcé, intitulé « lieu d'intégration », visant le développement des compétences linguistiques, le tutorat, l'insertion sur le territoire, ainsi que le renforcement de l'autonomie et de la créativité des étudiants. Les étudiants construisent également un portfolio personnel, favorisant la réflexion sur leur parcours et la construction de leur identité universitaire. Ils participent par ailleurs à des stages de master, à des projets en tandem avec d'autres étudiants, ainsi qu'à des activités bénévoles ou culturelles.

Plusieurs enjeux et difficultés ont été identifiés, notamment l'hétérogénéité des niveaux de compétences linguistiques des étudiants (compréhension, expression écrite et orale), la reconnaissance encore partielle du DU Passerelle par certaines composantes universitaires, la complexité des procédures administratives d'admission, ainsi que la nécessité de renforcer les liens avec les enseignements disciplinaires et les parcours universitaires classiques.

Le DU Passerelle est conçu comme un dispositif complémentaire du DU LCF classique et peut coexister avec les dispositifs d'exonération existants pour les étudiants internationaux. Il apparaît nécessaire de sensibiliser l'ensemble des équipes pédagogiques à la présence de ces étudiants et à la spécificité de leur accompagnement.

Madame David rappelle l'existence d'un **bonus engagement**, et exprime le souhait que le SUL soit reconnu comme structure éligible à ce titre pour les étudiants d'ALLSH.

Enfin, elle sollicite la composante ALLSH afin que les **étudiants du DU Passerelle** disposant d'un niveau linguistique avancé (B2+ / C1) **puissent suivre, en tant qu'auditeurs libres, un cours relevant de leur spécialité disciplinaire parmi les formations de la composante**. L'objectif est de favoriser une intégration progressive, idéalement à partir du semestre 2, sous réserve de la compatibilité avec les emplois du temps. Pour le prochain semestre, trois étudiants pourraient bénéficier de ce dispositif, chacun dans un parcours différent. Il conviendra de prendre contact avec les responsables de formation concernés afin d'organiser leur participation à un cours de licence ou de master.

Les membres du Conseil d'études se déclarent favorables à cette initiative.

Groupe de travail « Concours »

La réforme annoncée en avril dernier a des impacts importants sur la préparation aux concours du second degré. À ce stade, des incertitudes subsistent quant aux financements nécessaires à la mise en œuvre des concours. Le groupe de travail Concours se réunira prochainement pour traiter de ces questions. Dans le cadre de la campagne de modification de l'offre de formation (MOF), les pistes privilégiées seraient :

- le rajout d'heures à des UE existantes
- la création d'UE surnuméraires
- la création de Diplômes d'établissement avec des enseignements mutualisés avec la L3.

Le master MEEF disparaît en tant que tel, entraînant une diminution des heures associées à ce parcours et laisse place au nouveau master M2E qui n'est plus disciplinaire (et n'a pas pour vocation de préparer

au concours du CAPES). Etant donné le nombre limité de ressources (humains, budgétaires) ALLSH se doit de réaffecter une partie des heures précédemment mobilisées dans le master de l'INSPE afin de soutenir les nouveaux dispositifs de préparation aux concours dans les licences de la composante ALLSH.

Campagne de Modification de l'Offre de Formation - MOF

N. Gala rappelle le calendrier de la campagne MOF 2026, arrêté comme suit :

- Dépôt des fiches synthétiques de mention au plus tard le 10 février ;
- Évaluations pédagogiques des élus du Comité des études, du 12 au 20 février ;
- Contrôles par le service Modélisation jusqu'au 6 mars ;
- Réunion du Comité des études le 9 mars ;
- Vote en CUFR le 12 mars ;
- Clôture de la campagne avec envoi à la DIRFOR le 13 mars ;
- Validation finale en CFVU au mois de mai.

Le cadre de la campagne demeure contraint. Les ajustements possibles se limitent à des évolutions ciblées, portant notamment :

- Sur des erreurs manifestes ayant un impact sur la réussite étudiante,
- L'ouverture à l'alternance,
- Les modifications issues d'un dispositif réglementaire (intitulés des UE incluant la TEDS, l'ajout d'heures liées aux dispositifs de soutien et d'accompagnement, la prise en compte de la préparation aux concours).

Il est rappelé que la campagne actuelle concerne exclusivement la « structure basse » des formations. La « structure haute » et l'architecture des parcours ne sont pas concernées. Les travaux préparatoires de la prochaine accréditation devraient débuter dès la rentrée 2026, selon une logique d'anticipation à N-2.

Rythmes de soutien – Tutorat

Dans le cadre de la campagne MOF, il est possible pour les mentions de licence de mettre en place les rythmes « soutien » sous la forme de tutorats, sans création de nouvelles unités d'enseignement (moyens constants). Ce dispositif (cf. DREAM-U) vise à renforcer l'accompagnement des étudiants en L1. Le principe repose sur l'ajout ciblé d'heures de soutien dans des UE existantes, par exemple en MTU (financement fonds loi ORE et/ou DREAM-U). Les séances de renforcement disciplinaire seront assurées par des tuteurs, sous la responsabilité pédagogique d'un enseignant titulaire référent. Ce dernier assurerait le pilotage du dispositif et bénéficierait, à ce titre, de quelques heures supplémentaires (référentiel).

Pour la mise en place logistique de ce soutien, le vendredi constitue le créneau privilégié pour l'organisation de ces séances, ce jour étant déjà identifié pour les MTU et les rattrapages. Dans les formations à effectifs importants, plusieurs groupes pourront être constitués. Les étudiants concernés pourront être identifiés à l'issue des tests de positionnement ou repérés en cours de semestre. Chaque mention pourra décider des modalités concrètes de la mise en œuvre de ce dispositif.

Deux réunions pédagogiques sont programmées les 20 et 27 janvier, avec les responsables de formations de licence et de master, afin d'échanger sur l'ensemble de ces modalités et d'en préciser les déclinaisons opérationnelles.

2. Validation du compte rendu précédent (CE du 1/12/25). Délibération.

CR voté et adopté à l'unanimité des membres élus présents et représentés.

3. CAMPAGNE - Projets FIP. Expertise. Délibération.

La campagne des Fonds d'investissement pédagogiques (FIP), organisée annuellement, vise à financer des projets pédagogiques innovants (notamment, équipement, initiatives à destination de public spécifique, nouveaux dispositifs d'accompagnement, etc.). Le fonds de 200 k€ permet de rétribuer une dizaine de projets par an, toute composante confondue. Pour 2025 : 4 projets de la FDSP, 2 de l'IUT, 2 de l'INSPE, 1 en Pharmacie. ALLSH n'a pas soumis de projets en 2025.

Le Comité des études est saisi pour un avis consultatif sur les projets, le classement établi est transmis aux instances (CUFR de janvier et CFVU d'avril – annonce des résultats suite aux expertises d'une commission ad-hoc). Pour la campagne en cours, lancée en octobre, six projets ont été déposés. Une phase d'expertise technique et administrative préalable a été conduite avant leur examen en séance.

Projets non recevables

À l'issue de l'instruction, trois projets ont été jugés non recevables, en raison de différents points bloquants (relevant du cadrage FIP, de la complétude des dossiers, du non-respect du délai ou de leur viabilité) :

- **Projet « Échange et études, vallée du Gange » – M. Damien Carrière et Mme Carmen Spiers**
Montant demandé FIP : 24 375 €
Le projet présente plusieurs fragilités cumulées : absence de financement pérenne, compromettant la reproductibilité du dispositif ; calendrier incompatible avec les contraintes institutionnelles ; portage reposant en partie sur un ATER.
- **Projet « GAIN » – MM. Bridier et Gadat**
Montant demandé FIP : 29 400 €
Le dossier est incomplet sur le plan budgétaire et de l'avis requis. En l'absence de ces éléments essentiels, le projet ne peut être instruit ni sécurisé financièrement.
- **Projet d'audioguides porté par Mme Carreira Ernestine**
Montant demandé FIP : 3 863 €
Le dossier transmis correspond à une version antérieure non actualisée. Il ne comporte ni mise à jour du projet ni éléments budgétaires récents. Le projet a été soumis à une date ultérieure de la date de dépôt fixée.

Ces trois projets ont donc été exclus de la phase de classement.

Projets recevables et soumis au classement

Les trois projets jugés recevables ont été présentés et soumis à un classement. Les dossiers correspondants sont disponibles dans l'AMUBOX des élus du Comité des études et peuvent être communiqués à toute personne qui en ferait la demande.

- **Projet RENAR – porté par M. Orgeolet (Archéologie)**
Montant demandé FIP : 26 215 €
Le projet RENAR accompagne la refonte du Master Archéologie, Sciences pour l'Archéologie (MASA)

en renforçant les enseignements pratiques liés à l'archéologie opérationnelle. Il vise à former les étudiants aux techniques numériques aujourd'hui centrales dans le métier d'archéologue (topographie, photogrammétrie, SIG), en lien étroit avec les réalités du terrain et du monde professionnel. Le projet mobilise des spécialistes des laboratoires de la MMSH et prévoit l'acquisition de matériel technique et informatique adapté et de pointe.

- **Projet ECHOS – porté par Mme Cadoret (Géographie)**

Montant demandé FIP : 2 170 €

Le projet a été présenté en séance par Mme Nuria Gala, en l'absence de la porteuse. Le projet ECHOS vise à former les étudiants à l'analyse des dynamiques territoriales à partir des paysages sonores, en mobilisant la géographie sonore comme outil innovant de diagnostic de territoire. À la suite d'une première expérimentation reconnue, notamment par l'IGN, le projet prévoit l'acquisition de matériel professionnel de prise de son et de montage afin de renforcer les compétences techniques des étudiants. Il permet le développement de productions multimédias valorisables et répond aux attentes actuelles des acteurs territoriaux en matière de qualité du cadre de vie.

- **Projet MOSAÏQUE – porté par Mme Combe et Mme Tellier (FLE)**

Montant demandé FIP : 30 592 €

Le projet MOSAÏQUE vise à moderniser et repenser la salle PEPIM, labellisée *Learning Lab Network*, afin de favoriser les pédagogies actives et le travail collaboratif. Il prévoit un aménagement flexible pour soutenir le travail en groupe, le développement des compétences transversales et le bien-être des étudiants. Le projet inclut également la mise en place de dispositifs hybrides pour renforcer la coopération internationale et la diffusion de pratiques pédagogiques innovantes auprès des enseignants et professionnels, en présentiel comme à distance.

Les porteurs des projets, monsieur Orgeolet et Mme Combe, ont quitté la salle pendant la phase de délibération. Une discussion s'en est suivie quant à la possibilité de classer ex-aequo deux projets (le projet RENAR avait déjà été classé premier en 2025 par la composante et les élus n'ont pas remis en cause ce classement).

Délibération et classement

À l'issue des échanges, le Comité des études a arrêté le classement suivant :

- **1er : Projet RENAR**
- **2e ex æquo : Projets ECHOS et MOSAÏQUE**

Le classement a été adopté à l'unanimité des membres élus présents et représentés.

Points de vigilance soulevés

Les échanges ont mis en évidence la difficulté rencontrée par les projets de plus petite envergure, souvent mis en concurrence avec des projets plus coûteux ou plus ambitieux. Un besoin de réflexion a été exprimé quant à l'identification de dispositifs alternatifs de financement, afin de ne pas exclure les projets à budget modeste.

Fin de la séance à 12h00.

Compte-rendu rédigé par Laurène Ciccolini et Núria Gala.